



Modification du règlement du personnel

Délibération n° C-16-26

Le Conseil d'administration, réuni le 21 juin 2016,

Vu les articles R 321-1 à 22 du code de l'urbanisme,

Vu le décret n°2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Etablissement public foncier,

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 portant nomination de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne,

Vu le règlement intérieur de cet établissement, approuvé par délibération n° C 15-21 du conseil d'administration du 25 novembre 2015 et ses annexes,

Vu le règlement du personnel de l'Etablissement public foncier, approuvé par la délibération du Conseil d'administration n° 2009-6 en date du 16 octobre 2009 et modifié en dernière date par la délibération du Conseil d'administration n°C-15-24 du 24 novembre 2015,

Vu le projet de règlement du personnel révisé, annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt d'associer les salariés aux performances de l'EPFB et les orientations présentées par la directrice générale dans son rapport ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le règlement du personnel modifié annexé à la présente délibération,

Autorise la directrice générale à négocier et signer, avec le personnel un accord d'intéressement pour la période 2016-2018.

Nombres de votants présents ou représentés : 29
Nombre de voix POUR : 28
Nombre de voix CONTRE : 1
Nombre d'abstentions :

Le Président du conseil
d'administration

Dominique RAMARD


Transmis au Préfet de Région le

22 JUIN 2016

Approuvé par le Préfet de Région le

24 JUIN 2016

Le Préfet de Région


Christophe MIRMAND

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public foncier de Bretagne et affichée au siège de l'établissement, sis 72 boulevard 1er – CS 90721 – 35207 RENNES cedex 2.

La présente délibération et les pièces s'y rapportant sont également consultables au siège de l'établissement public foncier de Bretagne.

